

Comité directeur des ressources halieutiques transfrontalières Canada–États-Unis
Boston (Massachusetts)
11 septembre 2014
Procès-verbal de la réunion

Participants canadiens :

Faith Scattolon, MPO, coprésidente du Comité directeur
Mark Craig, MPO, coprésident du Comité d'intégration
Roger Stirling, représentant de l'industrie canadienne au COGST, coprésident du GOMAC
Michael O'Connor, représentant de l'industrie canadienne, coprésident du COGST
Carl MacDonald, MPO, COGST
Lou Van Eeckhaute, MPO, CERT et COGST
Tana Worcester, MPO, coprésidente du CERT

Participants américains :

John Bullard, NMFS, coprésident du Comité directeur
Jennifer Anderson, NMFS, coprésidente du Comité d'intégration
Allison Murphy, NMFS, Comité d'intégration
Tom Nies, directeur exécutif du NEFMC, COGST
Terry Stockwell, président du NEFMC, coprésident du COGST
Loretta O'Brien, NEFSC, coprésidente du CERT
Fred Serchuck, NEFSC, COGST
William (Bill) Karp, directeur du NEFSC, CERT
Sarah Heil, NMFS, COGST
Dave Gouveia, NMFS, coprésident du Groupe de travail sur les espèces en péril

Mot d'ouverture

M. Bullard souhaite la bienvenue à tous les participants à Boston et présente trois mises à jour. De nouveaux renseignements sur la situation du stock de morues dans la partie américaine du golfe du Maine sont récemment devenus disponibles, et la mise à jour indique que pratiquement tous les indicateurs de l'état du stock se sont aggravés ou ont diminué. Il s'agit d'une mauvaise nouvelle, et le National Marine Fisheries Service (NMFS) travaille avec ses partenaires du New England Fishery Management Council (NEFMC) à la détermination de nouvelles mesures. M. Bullard fait ensuite part de sa préoccupation concernant les changements climatiques et leurs répercussions sur les ressources marines. Afin de faciliter la détermination des façons de gérer et de diminuer les répercussions des changements climatiques sur les ressources halieutiques, le personnel du NMFS est sur le point de mettre la dernière main à une méthodologie permettant d'évaluer rapidement la vulnérabilité des stocks américains aux changements climatiques. La méthode fait appel à des renseignements existants sur les conditions climatiques et océaniques, la répartition des espèces et les caractéristiques des cycles biologiques de celles-ci pour estimer la vulnérabilité relative des stocks de poissons aux changements climatiques éventuels. Le NMFS prévoit que les résultats de cette évaluation, qui comprendront des renseignements sur plusieurs des stocks transfrontaliers, seront publiés cet hiver. M. Bullard communiquera ces

renseignements dès qu'ils seront disponibles. Enfin, M. Bullard présente une mise à jour sur la modification de l'habitat réalisée par le New England Fishery Management Council. L'un des objectifs principaux de cette action est de réduire au minimum les répercussions sur l'habitat essentiel du poisson pour les espèces gérées par le Conseil, notamment les ressources transfrontalières de poissons de fond. Bien que cette action soit toujours en cours d'élaboration, on pense qu'elle sera achevée dans les mois à venir. M. Bullard fournira d'autres mises à jour pendant la conférence téléphonique ce printemps, et il prévoit de souligner certaines des principales mesures prévues dans le cadre de cette action.

M^{me} Scattolon mentionne que M. Claude d'Entremont, coprésident du GOMAC et membre du Comité directeur Canada–États-Unis, est décédé en mai après avoir perdu sa bataille contre le cancer.

M^{me} Scattolon complète la mise à jour de M. Bullard sur les changements climatiques. Le Programme des services d'adaptation aux changements climatiques en milieu aquatique de Pêches et Océans Canada (MPO) traite des répercussions et des adaptations liées aux changements climatiques en ce qui a trait aux décisions que doit prendre le Ministère, notamment celles concernant les espèces vulnérables. M^{me} Scattolon demande à Tana Worcester de communiquer les articles scientifiques liés aux changements climatiques à la partie américaine et suggère que les changements climatiques deviennent un point permanent à l'ordre du jour de toutes les réunions du Comité directeur Canada–États-Unis.

La partie canadienne fait d'autres mises à jour notamment sur le travail du MPO sur le *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* et les consultations ministérielles en cours à propos du nouveau règlement sur l'aquaculture. Dans le dernier budget fédéral, il a été annoncé que le MPO recevrait des ressources dans le cadre du Plan de conservation national pour la planification des zones de protection. De plus, le dernier budget a annoncé des ressources supplémentaires pour la Garde côtière canadienne, le Secteur des sciences du MPO et la gestion côtière et des océans pour l'élaboration de stratégies d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures. Enfin, M^{me} Scattolon indique que le Ministère a le plaisir d'annoncer qu'il a découvert l'un des navires perdus de l'expédition de Sir John Franklin dans l'Arctique.

Groupe de travail sur les espèces en péril

M. Gouveia indique que le groupe de travail a tenté d'organiser une réunion en 2014, mais que cela n'a pas abouti, en grande partie en raison de contraintes budgétaires et de priorités concurrentes. Un webinaire est prévu pour la deuxième semaine d'octobre, avec un ordre du jour qui sera plus complet que ceux des réunions précédentes (c.-à-d. que les discussions concerneront un plus grand nombre d'espèces).

Dans le cadre de leur plan de réduction des prises de grandes baleines de l'Atlantique (Atlantic Large Whale Take Reduction Plan), les États-Unis ont pris des mesures concernant les pêches aux casiers ou aux nasses et aux filets maillants afin de réduire les répercussions des orins de bouée sur les grandes baleines. Cette règle repose sur un modèle de cooccurrence qui met l'accent sur les « points chauds ». Le National Marine Fisheries Service a été en mesure de mettre en œuvre des fermetures ciblées, plutôt que des fermetures de plus grandes zones. La règle

comprend également une augmentation des exigences quant au marquage des engins, un nombre minimum de casiers par chalut et des fermetures de zone. Le document ci-joint résume la situation des espèces d'intérêt.

Partage de renseignements sur le maquereau bleu et l'aiguillat commun

Maquereau bleu

M^{me} Scattolon déclare que le Canada observe un déclin des stocks de maquereaux bleus. Des scientifiques canadiens ont récemment achevé une évaluation qui indique que l'abondance du maquereau est à son niveau le plus bas depuis que l'espèce est évaluée. Ils ont instauré une réduction considérable (70 %) des captures autorisées. Par le passé, les États-Unis et le Canada ont entrepris des efforts pour élaborer une approche d'évaluation concertée dans le cadre du Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT).

M^{me} Worcester ajoute que les États-Unis et le Canada ont mis sur pied un groupe de travail sur le maquereau qui s'est réuni par téléconférence il y a plusieurs mois. Cependant, il n'y a pas eu d'interaction récemment. Le cadre est en place pour une collaboration future. M. Bullard clôt la discussion en ajoutant qu'il y a plusieurs années, le Mid-Atlantic Fishery Management Council (MAFMC) avait demandé que le maquereau fasse l'objet d'une gestion conjointe. Lors de la réunion du mois d'août du MAFMC, il a demandé aux gestionnaires si cette demande était toujours d'actualité, et il a reçu une réponse affirmative. Il reconnaît toutefois qu'un certain nombre de mesures doivent être prises avant qu'une approche de gestion conjointe puisse être envisagée.

Aiguillat commun

M^{me} Worcester indique qu'en 2010, le CERT a réalisé une évaluation des points de référence pour l'aiguillat commun, mais qu'il n'est pas parvenu à un consensus. En conséquence, le Canada et les États-Unis ont réalisé des évaluations distinctes. Le Canada a récemment achevé un nouveau point de référence et une évaluation pour les conseils en matière de gestion au Canada, qui ont produit des résultats conformes à ceux de la récente évaluation américaine. Ce stock est sain et, à l'avenir, le Canada prévoit réaliser une évaluation tous les cinq ans. Ce point a été soulevé afin de réitérer l'importance de la mise en commun de renseignements scientifiques sur cette espèce. La gestion canadienne a fixé un quota provisoire pour l'aiguillat commun pour la saison de pêche 2014-2015.

M. MacDonald précise que le MPO était tenu de consulter le Comité consultatif du poisson de fond de la Région Scotia-Fundy pour des recommandations sur les quotas définitifs et les rejets. M. Bullard ajoute que les États-Unis ont augmenté les quotas et les limites par sortie, mais cela a été insuffisant pour les opérations de transformation et de commercialisation à terre. L'industrie américaine s'intéresse à cette espèce en raison de son abondance.

Rapport du Comité d'évaluation des ressources transfrontalières

Parts des ressources assignées au Canada et aux É.-U.

M^{me} Van Eeckhaute résume brièvement le document sur les parts des ressources assignées (ci-joint). Les répartitions de la biomasse tirées des relevés récents comptent pour 90 % et les prises historiques pour 10 % dans le calcul des parts. Le tableau ci-dessous indique les parts pour 2015 :

	Parts du Canada	Parts des États-Unis
Morue de l'est du banc de Georges	81 %	19 %
Aiglefin de l'est du banc de Georges	52 %	48 %
Limande à queue jaune du banc de Georges	30 %	70 %

Résultats de l'évaluation de l'aiglefin de l'est du banc de Georges

M^{me} Van Eeckhaute présente une mise à jour sur l'aiglefin de l'est du banc de Georges (ci-jointe). En 2013, le TAC global a été de 10 400 tm, et seulement 5 066 tm ont été capturées, principalement par des pêcheurs canadiens. Les classes d'âge de 2003 et de 2010 étaient très importantes, et de prime abord, la classe d'âge de 2013 semble être la plus importante de la série chronologique. La biomasse a fluctué et elle n'a jamais été aussi abondante, ce qui est en grande partie dû à la classe d'âge de 2010. Le recrutement a été variable, et il est généralement plus élevé quand la biomasse est supérieure à 40 000 tm. Compte tenu de l'incertitude associée à la taille de la classe d'âge de 2013, le CERT a réduit la taille de cette classe d'âge pour les prévisions concernant les estimations de la biomasse et les recommandations de prises. La réduction des effectifs a une incidence sur l'estimation de la biomasse au début de l'année 2016, mais a peu d'effet sur les recommandations de prises. Un total de prises de 44 000 tm en 2015 entraîne un risque neutre que la mortalité par pêche dépasse la valeur $F_{\text{réf}}$. Aucune question n'est posée à l'issue de cette présentation.

Résultats de l'évaluation de la morue de l'est du banc de Georges

M^{me} O'Brien présente une mise à jour sur la morue de l'est du banc de Georges (ci-jointe). La série chronologique des évaluations de la morue de l'est du banc de Georges débute en 1978 tandis que les baisses marquées des prises ont commencé dans les années 1990. La valeur la plus basse de la série chronologique a été observée en 2013. La biomasse a augmenté au cours des dernières années en raison de la classe d'âge de 2010 qui est relativement plus forte, mais en règle générale, le recrutement est faible depuis les années 1990. Le recrutement des classes d'âge de 2011 et de 2012 devrait rester faible. La biomasse est très inférieure à 25 000 tm, avec une structure d'âge tronquée. Pour un TAC fixé à 1 150 tm pour 2015, la probabilité de dépassement de $F_{\text{réf}}$ est de 50 %. Pour un TAC fixé à 225 tm, le risque que la biomasse n'augmente pas est de 75 %. Compte tenu de la faible biomasse du stock reproducteur, le CERT recommande que la

gestion reconnaisse le potentiel de croissance de la classe d'âge de 2010. De faibles prises sont nécessaires pour faciliter le rétablissement du stock.

M. Bullard demande la confirmation que l'état de la morue est en déclin. M^{me} O'Brien confirme qu'il y aura peu de poissons recrutés pour la pêche après la classe d'âge de 2010. M. O'Connor indique qu'il voit des améliorations dans le stock, et qu'il n'est pas aussi pessimiste concernant son avenir. M^{me} O'Brien indique que de nouveaux renseignements tirés des relevés permettront d'en savoir plus sur la taille de la classe d'âge de 2013.

Résultats de l'évaluation de la limande à queue jaune du banc de Georges

M^{me} O'Brien présente une mise à jour sur la limande à queue jaune du banc de Georges (ci-jointe). La valeur la plus basse de la série chronologique a été observée en 2013. Les indices des relevés ont continué de diminuer, ce qui indique un mauvais état du stock. L'analyse de la courbe des prises indique une mortalité totale élevée. À la réunion du CERT en juin, les membres ont convenu de ne pas aller de l'avant avec le modèle d'analyse de population virtuelle (APV) pour les recommandations de prises, mais plutôt d'utiliser la nouvelle approche empirique, qui recommandait un quota de 44 à 354 tm d'après un taux d'exploitation constant (variant de 2 % à 16 %) ou d'utiliser un quota constant de 400 tm ou moins pendant trois ans pour mesurer la réaction du stock.

M. O'Connor demande des précisions sur la proposition d'utiliser une méthode pour trois années successives. M^{me} O'Brien explique que le CERT a recommandé de retenir un facteur constant afin de mesurer la réaction du stock aux décisions de gestion. La durée de trois ans a été choisie en raison du cycle biologique de l'espèce qui atteint sa pleine maturité à l'âge 3 et qui ne vit que jusqu'à l'âge 6.

Cadre de référence du CERT

Le CERT 2015, durant lequel les évaluations de la morue et de l'aiglefin de l'est du banc de Georges et de la limande à queue jaune du banc de Georges feront l'objet d'un examen, aura lieu au Canada. Le cadre de référence de 2015 sera semblable à celui des années précédentes avec quelques exceptions liées aux changements dans l'approche d'évaluation de la limande à queue jaune et à l'intérêt de fournir des projections sur deux ans pour l'aiglefin et la morue du banc de Georges. Le texte définitif du cadre de référence fait encore l'objet d'un examen par le Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST); par conséquent, le cadre de référence ne peut être soumis au Comité directeur aux fins d'examen et d'approbation. M. Bullard et M^{me} Scattolon conviennent d'examiner et d'approuver le cadre de référence du CERT 2015 par échange de correspondance, après que les travaux supplémentaires auront été terminés.

Calendrier du CERT

M^{me} Worcester et M^{me} O'Brien présentent un document de travail (ci-joint) décrivant en détail les enjeux liés au calendrier du CERT, qui a été conçu pour être un outil pour aider à comprendre la portée des contraintes. Un tableau des conséquences est présenté à la fin du document. Avoir les évaluations préparées pour un CERT en juin devient de plus en plus difficile, en partie en raison

du calendrier des relevés américains, de la préparation et de l'analyse des échantillons. Aucune proposition précise concernant une voie à suivre n'a été élaborée, mais des discussions initiales ont eu lieu à la réunion du COGST.

Le Comité directeur discute des défis que présente le report du CERT en juillet, août ou septembre pour les deux côtés, américain et canadien, chaque date présentant des contraintes pour les relevés, la gestion et le processus de consultation. M. Karp propose de maintenir en juin la réunion du CERT pour 2015, à la condition que les comités appropriés élaborent une solution de rechange pour les années à venir.

M^{me} Scattolon et M. Bullard chargent le CERT et le COGST d'élaborer une solution réalisable pour ce problème durant une réunion intersession, notamment en étudiant l'utilisation d'autres sources de données (p. ex. les données hebdomadaires américaines sur la surveillance des quotas), le calendrier des relevés et l'évaluation des renseignements qui seront disponibles dans les échéanciers donnés de manière à ce que le CERT et le COGST puissent élaborer des recommandations de prises. Une proposition de solution doit être présentée à la téléconférence du Comité directeur Canada–États-Unis en avril.

Rapport du Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers

Présentation du document d'orientation du COGST

M. O'Connor et M. Stockwell présentent les recommandations de prises négociées par le COGST. Le Comité s'est entendu sur un total autorisé des captures de 650 tm pour la morue de l'est du banc de Georges, en réduction de 50 tm par rapport à 2013, ce qui correspond approximativement à une mortalité par pêche (F) d'environ 0,06 et maintient F inférieure à 0,11 en réponse à un mauvais état du stock. Cela permet également de réduire le risque de déclin de la biomasse par rapport au déclin de la biomasse prévu à un TAC de 1 150 tm. En ce qui concerne l'aiglefin de l'est du banc de Georges, le COGST s'est entendu sur un TAC de 37 000 tm, qui a un faible risque de dépassement de $F_{\text{réf}}$ et qui a été choisi en raison de l'incertitude de la croissance et de l'abondance de la classe d'âge de 2010 et du maintien de la biomasse pour les récoltes futures. Le COGST a tenu compte des deux recommandations du CERT concernant la limande à queue jaune du banc de Georges (c.-à-d. taux d'exploitation constant ou quota constant pendant trois ans) et choisi un TAC de 354 tm en fonction d'un taux d'exploitation de 16 % pour une période d'un an. L'approche pluriannuelle sera réévaluée durant le CERT de l'an prochain. M. Nies fournit des explications sur les exigences juridiques américaines pour rétablir les stocks, qui ont laissé peu de place aux négociations pour 2015. (*L'International Fisheries Agreement Clarification Act* accorde une certaine souplesse par rapport à l'exigence de rétablissement en 10 ans. Dans le cas de la limande à queue jaune, cela permet un rétablissement sur une plus longue période de temps, jusqu'en 2032.)

Point de référence de la mortalité par pêche de la morue de l'est du banc de Georges

M. O'Connor indique que le COGST a examiné l'analyse du CERT de 2014 concernant une valeur appropriée de F à utiliser avec le modèle d'analyse de population virtuelle $M = 0,8$. Les membres ont discuté de la négociation d'une nouvelle $F_{\text{réf}}$ sans qu'il y ait consensus sur un

modèle de référence, mais ils n'ont pas recommandé de changement à $F_{\text{réf}}$ pour le moment. Se fondant sur les recommandations du CERT, le COGST a convenu que $F = 0,11$ est un point de référence adéquat pour le modèle d'analyse de population virtuelle $M = 0,8$ pour la fourniture de recommandations de captures.

Échanges de quotas

M. Stockwell déclare que le COGST a eu une brève discussion au sujet de l'échange de quotas. Mais au TAC actuel, le seul stock pour lequel il y a concurrence est celui de la morue de l'est du banc de Georges, et le quota n'est pas suffisamment élevé pour prendre les mesures nécessaires. M. Nies souligne que l'intégration des échanges de quotas dans la gestion de la partie américaine demandera un travail considérable. En raison de ces deux facteurs, le COGST a décidé de reporter la prise de mesures supplémentaires jusqu'à ce que les conditions du stock s'améliorent.

Examen du COGST

M. O'Connor évoque l'accord du COGST pour l'examen de ses fonctions administratives qui mettra l'accent sur les questions suivantes : la documentation de plus de 10 années d'histoire du comité; l'officialisation des politiques pour la préparation des procès-verbaux de réunion, des documents de réunion, etc.; le catalogage des documents pertinents (procès-verbaux de réunion, politiques) et l'étude de la tenue à jour du site Web du comité par les États-Unis. M^{me} Heil et M. MacDonald seront responsables de cet examen. Le COGST s'attend à des recommandations de gestion sur des sujets supplémentaires qu'il pourrait explorer et sur des critères pour évaluer son rendement. Une longue discussion s'ensuit sur l'horaire et le calendrier des réunions intersessions pour terminer ce travail.

Mot de la fin

M. Bullard et M^{me} Scattolon closent la réunion en remerciant les participants pour leur travail acharné et discutent des dates des réunions qui se tiendront en 2015.

Le calendrier suivant est établi pour 2015 :

- Réunion intersession du COGST : 3 et 4 mars 2015. Les membres détermineront s'ils seront présents en personne ou par téléconférence à une date ultérieure. Si le COGST exige des commentaires du CERT, les coprésidents devront accorder beaucoup de temps pour les analyses.
- Réunion intersession du CERT : 20 mars 2015.
- Téléconférence du Comité directeur : 29 avril 2015, de 9 h à midi (HNE) [de 10 h à 13 h, heure de l'Atlantique].
- CERT : Semaine du 22 juin 2015 (les États-Unis proposent la semaine du 15 juin).
- COGST : 9 et 10 septembre 2015, à Halifax, en Nouvelle-Écosse.
- Réunion du Comité directeur : 11 septembre 2015, à Halifax, en Nouvelle-Écosse.